

PROCÈS-VERBAL DE DÉSACCORD

Conformément à l'article L. 2242-4 du Code du travail : « si, au terme de la négociation, aucun accord n'a été conclu, il est établi un procès-verbal de désaccord dans lequel sont consignées, en leur dernier état, les propositions respectives des parties et les mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement. »

Le présent procès verbal de désaccord est établi, à la suite des réunions relatives aux négociations salariales qui ont eu lieu les 26 novembre, 8 décembre et 14 décembre 2009.

Il sera déposé à la Direction Départementale du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle des Hauts de Seine et au Secrétariat-greffe du Conseil de prud'hommes de Boulogne Billancourt.

1. Dernier état des propositions respectives des organisations syndicales

1.1.1 Délégation syndicale CFDT

Propositions faites:

- Des AGS au 1^{er} janvier 2010
- Maintien d'un talon
- Déplafonnement des compléments de carrière pour les seniors
- primes des cadres à prévoir
- Attribution d'actions gratuites

1.1.2 Délégation syndicale CFTC

Propositions faites:

- 3 % AGS au 1^{er} janvier 2010
- Une enveloppe Ai de 1,5 %
- Une enveloppe Ai pour les cadres et le versement de primes de performances
- Une prime exceptionnelle pour compenser la perte de 2009
- L'attribution d'actions gratuites pour tous
- Revalorisation de toutes les primes
- Un talon minimum pour les bas salaires

1.1.3 Délégation syndicale CFE-CGC

Propositions faites:

- Des AGS au 1^{er} janvier 2010
- Un budget AI conséquent pour les cadres
- Versement d'un supplément d'intéressement uniforme
- Supplément intéressement insuffisant pour les cadres donc primes de performance et PPG avec un budget en conséquence
- Attribution d'actions gratuites hiérarchisées
- Mise en place d'un système de rémunération valorisant pour les ETAM



1.1.4. Délégation syndicale CGT

Propositions faites :

- Prime de 1500 € pour tous et AGS de 10 %
- versement d'un 13^e mois ou revalorisation des primes semestrielles
- Prise en compte des jeunes cadres embauchés, déblocage du système jeunes cadres ou rattrapage
Revalorisations des primes d'ancienneté,
- Revalorisation des primes médailles du travail de manière conséquente
- Revalorisation des accessoires (sites industriels)
- Rediscutions sur les systèmes relatifs aux évolutions professionnelles (blocs de compétences, complément de carrière, grille ETAM.
- Renégociations des filières professionnelles, notamment pour les métiers classiques.

1.1.5. Délégation syndicale FO

Propositions faites :

- Une AGS significative versée au 1^{er} janvier 2010
- Revalorisation des bas salaires
- Rattrapage des écarts de salaires entre les femmes et les hommes
- Avance sur le supplément d'intéressement et versement de cette avance en janvier
- Enveloppe pour les AI permettant :
 - déblocage des plafonds de complément de carrière
 - favoriser le changement de coefficient
 - Revalorisation de toutes les primes d'astreintes, de douche, de salissure, de médaille du travail (et cela dès 20 ans d'ancienneté), secouristes etc, etc.
- chèques restaurants pour tous
- Distribution d'actions gratuites pour tous

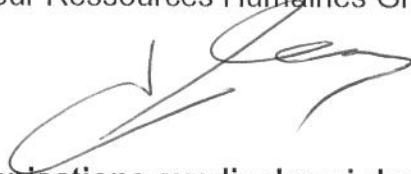
2. Mesures unilatérales prises par la direction

Par décision unilatérale, la direction appliquera les mesures ci après :

- Augmentation générale des salaires
- L'augmentation des salaires sera la suivante : + 0,7% au 1^{er} février avec un talon de 11 euros
- Budget d'augmentation individuelle ETAM et APR
- Le budget d'augmentation individuelle ETAM et APR est fixé, pour 2010, à 0,6%. Pour les APR, il est prévu une augmentation du plafond du barème du complément de carrière de 20 euros.
- **Un groupe de travail sur l'évolution des modalités de rémunération des ETAM est mis en place en 2010**

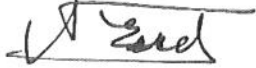
Cette décision concerne la période du 1^{er} février 2010 au 1^{er} février 2011
Fait à Boulogne le 15 décembre 2009

RENAULT s.a.s.
Représentée par M. Gérard LECLERCQ
Directeur Ressources Humaines Groupe



Les organisations syndicales ci-dessous :

C.F.D.T. P.O. A. EUDISSON



représentée par M. Fred DIJOUX

C.G.T.



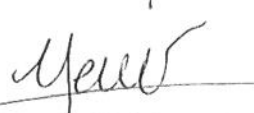
représentée par M. Fabien GACHE

C.F.E./C.G.C.



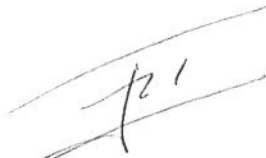
représentée par M. Gérard BLONDEL

C.F.T.C.



représentée par M. Lionel HEIN

F.O.



représentée par M. Laurent SMOLNIK